

DELIBERATION (2022-37) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Décision modificative n° 4 - Vote crédits supplémentaires - Budget principal

L'an deux mille vingt deux, le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation : 28 octobre 2022

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Jean-Marie BILLY, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. Alain LAGRU (pouvoir à Pascal BRUHAT), Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Patrick BOUDINHON).

Absent excusé : M. Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BILLY.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à l'augmentation de crédits budgétaires suivant.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics		2 570.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 570.00 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers		2 570.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		2 570.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des 12 votants :

- approuvent l'ajustement budgétaire ci-dessus.
- chargent Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 8 novembre 2022

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire,

Le 8 novembre 2022

Le Maire, Pascal BRUHAT